N°7 - INFO #COVID_19

Lettre d'information spéciale du 20 janvier 2021

LA VILLE DE LANGEAIS **vous soutient**

OUVERTURE DE LA MAIRIE

Du lundi au vendredi
De 9h à 12h30,14h-17h
Samedi de 10h à 12h
Fermeture le jeudi après-midi

OUVERTURE DE LA BIBLIOTHÈQUE

Mardi : 15h30-17h30
Mercredi : 10h30-12h30/14h-17h30
Jeudi : fermeture
Vendredi : 15h30-17h30
Samedi : 10h-12h30/14h-17h00

ACTIVITES CULTURELLES ET SPORTIVES

Tous les équipements culturels restent fermés. C'est le cas pour le cinéma JH Anglade, la salle de spectacle IN'OX, la salle d'exposition. Il en est de même pour les équipements sportifs ou de loisirs.



Le marché dominical est maintenu, pour y accéder le port du masque y est obligatoire.

Ville de Langeais
contact@langeais.fr
Standard : 02 47 96 12 50
www.langeais.fr

Mesdames, Messieurs,

Depuis quelques semaines la situation sanitaire de notre pays se détériore à nouveau.

Désormais, vous le savez, le couvre-feu est généralisé à 18h dans l'ensemble du pays et donc également dans notre commune. Tous nos services et commerces de proximité se sont aussitôt adaptés à ces nouvelles contraintes. Grâce à eux, notre ville continue de vivre et je tiens à les en remercier vivement en notre nom à tous.

Je voulais aussi vous indiquer que j'ai adressé plusieurs lettres dès le début de ce mois de janvier à la Préfète pour que notre ville puisse accueillir un centre de vaccination pour notre territoire.

À ce jour, nous n'avons pas encore de réponse positive à cette demande mais nous espérons que cela sera mis en place dans le temps.

D'ores et déjà, le gouvernement a annoncé que les personnes de plus de 75 ans pourraient être vaccinées sur rendez-vous. Nous avons adressé un courrier aux Langeaisiens et Langeaisiennes de plus de 75 ans pour les accompagner dans les démarches nécessaires à la prise de rdv en ligne pour ces vaccinations.

Concernant les écoles, les protocoles instaurés dès la rentrée de septembre limitaient déjà le brassage des élèves.

Avec la municipalité, nous sommes à vos côtés et nous vous tiendrons informés des nouveaux dispositifs concernant la vaccination.

Pierre-Alain ROIRON
Maire de Langeais
Conseiller Régional du Centre-Val de Loire

Très cordialement

MAIRIE DE LANGEAIS 37130

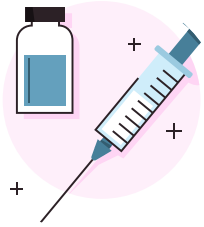
Comment se faire vacciner ?

Depuis le 18 janvier les personnes âgées de plus 75 ans se font vacciner ainsi que les personnes présentant une des cinq pathologies conduisant à un très haut risque de forme grave de la maladie et ce quel que soit leur âge.

La vaccination s'effectue uniquement sur rendez-vous dans les six centres établis en Indre-et-Loire : 3 à Tours, 1 à Amboise, 1 à Chinon et 1 à Neuillé-Pont-Pierre.

Les Langeaisieins de + de 75 ans peuvent contacter les deux centres les plus proches :
• Chinon 08 05 02 14 00
• Tours (centre de vaccination des Halles) 08 05 02 14 00 ou le site Doctolib.

Au cas où la prise de rendez-vous en ligne vous serait difficile ou impossible, le CCAS met en place des permanences pour effectuer la démarche avec vous :



Au CCAS, place du 14 juillet :
- lundi de 14h à 16h30
- mardi de 9h à 12h
- jeudi de 9h à 12h et de 14h à 16h30

A La Rouchouze, salle des fêtes :
vendredi de 14h à 16h30

Aux Essards, mairie : lundi de 9h à 12h

Pour éviter toute attente, il est impératif que vous contactiez le 02 47 96 17 10, au CCAS, pour vous inscrire à l'une de ces permanences.



Couvre-feu et dérogations ...

Depuis le 16 janvier 2021 le couvre-feu est instauré de 18h à 6h sur l'ensemble du territoire métropolitain. Pas d'attestation en journée et les déplacements entre régions sont autorisés. Pendant le couvre feu de 18h à 6h une toute nouvelle attestation de sortie est demandée. Des dérogations sont entre autres accordées aux parents allant chercher leurs enfants à l'école ou chez leur nourrice ou encore aux travailleurs qui rentrent à leur domicile.

Ville de Langeais - Imprimé par nos soins, ne pas jeter sur la voie publique